

5 mars 2019

**PROVINCE DU QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 5 mars 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire  
M. Pascal Gonnin, conseiller  
M. Denis Vel, conseiller  
M. Jacques Bergeron, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller  
Mme Suzanne Casavant, conseillère  
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Deux résidents sont présents.

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2019;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Résolution pour déposer la liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement des impôts fonciers date limite 19 mars 2019;
8. Résolution concernant la sécurité civile- Demande d'aide financière – volet 2;
9. Résolution confirmant l'intention d'adopter un règlement de citation en tant que bien patrimonial pour l'église de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;
10. Résolution concernant la Fondation Pierre Breton;
11. Résolution pour l'achat d'un ordinateur et écran pour le nouveau poste de travail;
12. Responsabilités des membres du conseil;
13. Autorisation pour du démarchage pour la génératrice;
14. Rencontre concernant le projet de regroupement de services;
15. Voirie;
16. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
17. Comité;
18. Affaires nouvelles; ouverture soumission 10<sup>e</sup> rang le 15 mars à 11h00;
19. Période de questions
20. Levée de la session;

2019-03-34

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé.

Et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

## **2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 FÉVRIER 2019**

2019-03-35

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2019;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel et appuyé par le conseiller Pascal Gonnin et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière soit adopté tel que déposé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

## **4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

### **Points :**

**Expo Bitume :** Messieurs Jacques Bergeron et Jean-Pierre Brien ont assisté à l'exposition Expo-Bitume, ils ont constaté le peu d'exposant en lien avec leur attente.

**TECQ :** Les pourparlers sont débutés pour enclencher le partage équitable.

**Sac de plastiques :** Nous sommes à valider la liste de nos commerçants;

## **5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES**

2019-03-36

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

Proposé par : Réal Vel

Appuyé par : Jacques Bergeron

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

|   |              |
|---|--------------|
| RECETTES du 5 février au 5 mars 2019      | 40 523,29 \$ |
| DÉPENSES D'OPÉRATION                      | 48 873,64 \$ |
| REMISE FÉDÉRALE                           | - \$         |
| REMISE PROVINCIALE                        | - \$         |
| FTQ                                       | 412,50 \$    |
| REMBOURSEMENT PRÊT                        | - \$         |
| TOTAL                                     | 49 286,14 \$ |
| Dépense durant le mois                    | 286,94 \$    |
| Salaires déboursés à la séance du conseil | 3 882,59 \$  |
| Salaires déboursés durant le mois         | 5 915,64 \$  |
| Total dépenses                            | 59 371,31 \$ |

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
 Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

## 6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

### 6.1 FESTIVAL COUNTRY-RÉTRO DE VALCOURT 2019

2019-03-37

Proposé par Réal Vel  
 Appuyé par Denis Vel  
 Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle participe pour la somme de cent dollars (100\$) au Festival Country-Rétro de Valcourt 2019 organisé par l'OBNL Drummondville en fête qui se tiendra du 28 au 30 juin 2019 sur le terrain de l'Aréna de Valcourt;

Que cette contribution nous donne 20 passes gratuites;

Que nos résidents auront accès au site gratuitement le vendredi 28 juin sur présentation d'une pièce d'identité avec preuve de résidence;

Que la somme soit prise dans le compte Dons;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
 Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e).

### 6.2 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE VALCOURT ET RÉGION

2019-03-37A

Proposé par Pascal Gonnin  
 Appuyé par Réal Vel  
 Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle délègue MM Louis Coutu, maire et Jacques Bergeron, conseiller pour nous représenter lors du souper-reconnaissance du 11 avril 2019 de 17 h à 19 h 30 au Centre communautaire de Valcourt;

Que les frais de déplacement seront remboursés sur preuve justificative;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
 Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

## 7. RÉOLUTION POUR DÉPOSER LA LISTE DES IMMEUBLES À VENDRE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS

2019-03-38

Considérant que Mme la directrice générale et secrétaire trésorière a préparé un état mentionnant les noms et états de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour toute taxes municipales et tout autre selon l'article 1022 du Code municipal;

Il est proposé par le conseiller Pascal Gonnin, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s;

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle approuve le rapport de la Directrice générale et secrétaire-trésorière concernant les personnes endettées envers la municipalité ayant une somme due pour l'année 2017;

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle décide d'envoyer les avis d'imposition pour réclamation à la MRC du Val-Saint-François, si ces comptes ne sont pas payés avant le 15 mars 2019, concernant les dossiers suivants :

- |                 |                      |
|-----------------|----------------------|
| 1. 9030-51-0872 | 154 rue Rochelle     |
| 2. 8830 58 6502 | 488 Principale Ouest |

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate le maire M. Louis Coutu comme représentant de la municipalité pour enchérir ou acquérir des immeubles au nom de la municipalité (art 1038 du Code municipal) lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, qui se tiendra le 13 juin 2019 à 10h, à la MRC du Val-Saint-François, au 810 Montée du Parc à Richmond.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

## 8. SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2

2019-03-39

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Réal Vel  
Appuyé par Suzanne Casavant  
Et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$ ;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Bonsecours, Lawrenceville, Racine, Maricourt, Ville de Valcourt, Canton de Valcourt pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Mme Majella René directrice générale et secrétaire trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

|  |
|--|
| <b>9. RÉSOLUTION CONFIRMANT L'INTENTION D'ADOPTER UN RÈGLEMENT DE CITATION EN TANT QUE BIEN PARIMONIAL POUR L'ÉGLISE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE</b> |
|--|

2019-03-40

Considérant qu'un bien patrimonial cité est un bien immeuble qui représente un intérêt pour sa valeur historique architecturale et paysagère en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;

Considérant que l'Église de Sainte-Anne-de-la-Rochelle présente des valeurs historiques, d'usages, architecturales et que celles-ci rendent légitimes la citation de cette infrastructure patrimoniale;

Considérant que le Conseil du patrimoine religieux du Québec valorise les projets ou la municipalité a adopté un règlement de citation pour ces biens patrimoniaux;

Considérant que le Conseil du patrimoine religieux du Québec offre plusieurs subventions pour la réparation des bâtiments patrimoniaux;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Jacques Bergeron et résolu que le conseil envisage d'adopter un règlement de citation conformément à la Loi sur le patrimoine religieux à une séance ultérieure du conseil;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

|   |
|---|
| <b>10. RÉSOLUTION CONCERNANT LA FONDATION PIERRE BRETON</b> |
|---|

2019-03-41

Considérant que la Fondation Pierre Breton est en lien avec les petits déjeuners offerts sur tout le territoire du comté de Shefford;

Considérant que cette année l'école Notre-Dame-des-Érables bénéficiera de ce service;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu que le conseil achète deux billets de l'activité bénéfice de la Fondation Pierre Breton au coût de soixante-dix dollars (70\$) chacun;

Que le spectacle du quatuor Tokadéo du samedi 23 mars soit réservé;

Que M. Jean-Pierre Brien ainsi que Mme Majella René, directrice générale soient nos délégués;

Que la somme soit prise dans le compte Dons;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2019-03-42

**11. RÉSOLUTION POUR L'ACHAT D'UN ORDINATEUR ET UN ÉCRAN POUR LE NOUVEAU POSTE DE TRAVAIL**

Considérant que le départ du comptoir de la Caisse populaire du Val-Saint-François à libérer un espace de bureau;  
Considérant que cela nous permet de réaménager le poste de travail partagé par Mme Valérie Bombardier et de Mme Isabelle Perreault;

Il est proposé par Pascal Gonnin  
Appuyé par Jacques Bergeron  
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle fasse l'acquisition d'un ordinateur et écran selon la soumission reçue de la Paperasse au montant de six cent soixante et onze dollars et quarante-sept sous (671.47\$) plus les taxes applicables;

Que le montant soit pris dans le budget approprié;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

**12. RÉSOLUTION CONCERNANT LES RESPONSABILITÉS ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL EN 2019**

2019-03-43

Il est proposé par Pascal Gonnin  
Appuyé par Suzanne Casavant  
Et résolu

Que la responsabilité des comités suivantes soient attribuées aux conseillers (ère) pour nous représenter, donnant droit à une rémunération à chaque réunion dûment convoquée;

|  |  |
|--|--|
| Le Larochellois :                                      | libre  |
| Voirie côté Nord :                                     | Jacques Bergeron   |
| Voirie côté Sud :                                      | Denis Vel  |
| Loisirs Locaux/intermunicipaux :                       | Pascal Gonnin  |
| Incendie :   | Jean-Pierre Brien  |
| Trans-appel :  | M. Coutu   |
| Projets courants jumelé avec fête bière et saucisses : | Suzanne Casavant assisté<br>Par Jean-Pierre Brien et Louis Coutu |
| Vérification des chèques :                             | Jacques Bergeron   |
| Comité Sécurité Civile :                               | Réal Vel   |
| Les Fleurons du Québec :                               | Jean-Pierre Brien  |
| Dossier Carrières et Sablières :                       | libre  |
| Centre d'action Bénévole :                             | Jean-Pierre Brien  |
| Journée de la pêche :                                  | Réal et Denis Vel  |
| Milieu Scolaire :                                      | Suzanne Casavant   |
| CCU :  | Jacques Bergeron   |
| Table des aînés :                                      | Jacques Bergeron   |
| Nouveaux arrivants :                                   | Pascal Gonnin assisté<br>par Suzanne Casavant                    |
| Service de surveillance :                              | Suzanne Casavant   |
| Fondation du CEGEP de Sherbrooke :                     | Jacques Bergeron ou Pascal Gonnin                                |
| Fête des bénévoles :                                   | Suzanne Casavant   |

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

### **13. AUTORISATION POUR DU DÉMARCHAGE POUR UNE GÉNÉRATRICE**

Considérant que nous avons soumis une demande de subvention en lien avec la sécurité civile et que notre demande porte sur l'acquisition d'une génératrice assez puissante pour alimenter le bureau municipal, nous mandatons M. Coutu pour entreprendre des démarches avec de fournisseur en lien avec nos besoins. Une évaluation sera demandée auprès d'un électricien pour nous assurer que la puissance soit suffisante.

### **14. RENCONTRE CONCERNANT LE PROJET DE REGROUPEMENT DE SERVICES**

La rencontre est prévue mardi le 12 mars à 13h30 au 142A principale Est. Tous les membres du conseil qui peuvent se rendre disponible sont convoqués;

### **15. VOIRIE**

Nous avons rencontré notre inspecteur M. Pierre Brien pour lui faire part de nos attentes pour la prochaine année;

- Vérifier les trous d'homme (pluvial) pour un bon écoulement
- Sainte-Anne Sud un cahot s'est formé vers le 6<sup>e</sup> rang ;

### **16. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

### **17. COMITÉ**

**Mini-Maison :** La présentation était en deux volets, le premier sur le projet de Sherbrooke et le 2<sup>e</sup> sur le modèle coopératif;  
Jacques Bergeron : Vérification des chèques  
Denis Vel : recherche de nouveaux fournisseurs pour les lumières de Noël, le prix de notre fournisseur ont beaucoup augmenter.

### **18. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **18.1 ESCOUADE VERT AVEC LA MRC**

2019-03-44

**ATTENDU QUE** la MRC, en partenariat avec le Conseil Régional de l'Environnement de l'Estrie (CREE), propose aux municipalités d'avoir un service à la carte en offrant aux municipalités la possibilité d'avoir une équipe de deux écopatrouilleurs pour un certain nombre de semaine;

**ATTENDU QUE** dans les années précédentes, la MRC et les municipalités participantes ont eu de la difficulté à trouver du personnel pour remplir les postes d'écopatrouilleurs;

**ATTENDU QUE** l'emploi d'écopatrouilleur est plus intéressant, motivant et sécuritaire en équipe de deux;

**ATTENDU QUE** la SGMR et le CREE ont déposé des demandes auprès d'*Emploi Été Canada* afin de subventionner une partie du salaire et ainsi réduire les coûts pour les municipalités qui participent au projet;

**ATTENDU QUE** les réponses de l'obtention ou du refus des subventions d'*Emploi Été Canada* arriveront seulement au mois d'avril 2019 et que le coût par semaine pour une équipe de deux variera entre 600 \$ et 1 350 \$;

**ATTENDU QUE** la municipalité devra aussi compenser le kilométrage des étudiants pour le transport qu'ils auront à effectuer;

**ATTENDU QUE** les coûts engendrés pour la semaine de formation d'une équipe d'écopatrouilleur seront répartis entre les municipalités employant cette équipe au prorata du nombre de semaines que cette municipalité l'emploie;

**ATTENDU QUE** la MRC a besoin du nombre de semaines nécessaire ou du budget alloué au projet par la municipalité afin d'évaluer combien d'écopatrouilleur elle doit engager;

**ATTENDU QUE** les sujets à aborder dans chaque municipalité varient et que la connaissance des priorités de sensibilisation des municipalités permettra au superviseur de préparer une formation appropriée;

Il est proposé par Denis Vel, appuyé par Pascal Gonnin et résolu,

**QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle désire participer au projet d'escouade verte proposé par la MRC du Val-Saint-François;

**QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle prévoit prendre le nombre de semaines maximal possible avec le montant suivant 2 000\$;

**QUE** les sujets à aborder par l'escouade verte dans la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle sont les suivants :

- Analyse du contenu des bacs
- Sensibilisation sur ce qui va dans le bac et où en disposer (alternative)
- Trucs de réutilisation des matières

**QU'** une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

## **18.2 OUVERTURE DES SOUMISSIONS CONCERNANT LE 10<sup>E</sup> RANG**

Mme Majella René, directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil que l'ouverture des soumissions concernant les travaux du 10<sup>e</sup> rang aura lieu vendredi 15 mars 11 h 05.

M. le maire appelle le point suivant

## **19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La parole est remise à l'assistance  
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.  
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

## **20. LEVÉE DE LA SESSION**

2019-03-45

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 21 h 15.

\_\_\_\_\_  
Mme Majella René, gma  
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
M. Louis Coutu, maire  
« en signant le présent procès-verbal  
le maire est réputé avoir signé toutes  
les résolutions »